

# DEMANDE DE CRÉDIT (CANADIENNE)

Nouveau compte demandeur Numéro d'emplacement : \_\_\_\_\_  
 Mise à jour de crédit Numéro du représentant commercial : \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_



POUR ASSURER UN TRAITEMENT RAPIDE DE LA DEMANDE, VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

## I. Renseignements sur le demandeur - Dénomination sociale et adresse de la société:

\_\_\_\_\_  
Nom de la société S/N (le cas échéant) No de licence d'entrepreneur No d'ID pour impôt fédéral

\_\_\_\_\_  
Adresse municipale Ville Province Code postal

\_\_\_\_\_  
Adresse de facturation (si différente de celle ci-dessus) Ville Province Code postal

Nous souhaitons souscrire à « Go Green » (pensez vert) et recevoir les factures et les relevés par courrier électronique

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone de la société Numéro de poste Numéro de télécopieur Numéro de téléphone cellulaire Adresse électronique pour facturation et relevés

\_\_\_\_\_  
Date création société: Province où elle a été enregistrée ou constituée: Personne-ressource pour les comptes créditeurs

## II. Type de société : (veuillez cocher une case)

Société par actions  Entreprise à propriétaire unique  
 Société de personnes  Autre : \_\_\_\_\_  
 Gouvernement

## III. Informations de facturation préférées : Voir la page 2 pour les exigences fiscales et d'assurance

Nom ou numéro de dossier Avez-vous besoin d'un relevé mensuel?  
 Bon de commande  Oui  Non

## IV. Propriétaires (le demandeur est une entreprise à propriétaire unique ou une société de personnes) ou dirigeants (le demandeur est une société par actions)

\_\_\_\_\_  
Nom Titre Téléphone du domicile

\_\_\_\_\_  
Adresse, Ville, Province, Code postal

\_\_\_\_\_  
Nom Titre Téléphone du domicile

\_\_\_\_\_  
Adresse, Ville, Province, Code postal

## V. Modalités et conditions de la demande de crédit et de la convention de crédit :

Par les présentes, le demandeur identifié ci-dessus (le « demandeur ») conclut la demande de crédit et la convention de crédit (la « convention de crédit ») auprès d'United Rentals of Canada, Inc. (« UR ») dans le cadre de l'achat et/ou de la location d'équipement ou de services auxiliaires. Le demandeur autorise UR à recueillir, utiliser et divulguer ses renseignements (y compris ses antécédents de crédit et ses renseignements bancaires) en vue d'établir sa solvabilité et d'administrer son compte et son crédit, et il autorise notamment UR à divulguer à des tiers (c.-à-d., des bureaux de crédit) toute défaillance ou tout défaut relativement aux factures d'UR et au solde de celles-ci. Si le crédit est accordé, le demandeur reconnaît qu'UR exige le paiement de la facture dès sa réception. Les factures sont considérées en souffrance après 31 jours. En cas de défaut de paiement de toute facture dans les délais prévus, le demandeur s'engage à payer des intérêts à UR relativement aux factures en souffrance et au solde de celles-ci jusqu'au remboursement total de la facture. Les intérêts sont payables par le demandeur à la demande d'UR au taux de 2 % par mois (24 % par année) ou au taux le plus élevé autorisé par les lois en vigueur dans la province ou le territoire de la succursale émettrice d'UR indiquée sur la facture remise au demandeur, et ils sont calculés et exigibles mensuellement à compter de la date de la facture, en plus de tous les frais de recouvrement, honoraires juridiques et frais judiciaires engagés par UR pour appliquer et percevoir le montant des factures et du solde de celles-ci. UR se réserve le droit d'exiger que tout compte dont le solde en est souffrance soit réglé en argent comptant seulement et que l'équipement soit ramassé sans préavis au demandeur. En outre, UR se réserve le droit d'exercer les recours dont elle dispose en vertu des contrats conclus avec le demandeur, en droit ou en equity. Le demandeur accepte de payer immédiatement à UR tous les frais que cette dernière peut engager dans le cadre de la reprise de possession et/ou de la disposition de l'équipement, notamment les honoraires juridiques d'UR. En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur accepte d'être lié par les modalités de location et de services d'UR qui peuvent être consultées à l'adresse [https://www.unitedrentals.com/legal/rental-service-terms-CA-FR], dans sa version modifiée à l'occasion (collectivement, les « modalités de location et de services »), et les modalités de location et de services sont intégrées par renvoi à la présente convention de crédit et en font partie intégrante. Les modalités de location et de services comprennent notamment des dispositions concernant (1) l'obligation du demandeur d'indemniser UR à l'égard de toute perte relative à des opérations de location ou de vente d'équipement; (2) la responsabilité limitée d'UR à l'égard du demandeur et de toute autre personne, et (3) le fait qu'UR ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'équipement, à la qualité marchande ou à l'adaptation à une fin particulière de l'équipement; ainsi que d'autres modalités ayant une incidence sur les droits et la responsabilité du demandeur. Le demandeur reconnaît que les modalités de location et de services peuvent être modifiées à l'occasion et accepte d'être lié par ces modalités et conditions utilisées dans le cadre de chaque opération de location ou de vente dans la province ou le territoire où la location ou l'achat est effectué. Une copie des modalités de location et de services est également disponible sur demande. Cette convention de crédit est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et sera interprétée conformément à celles-ci.

## VI. Signature du demandeur :

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée du demandeur Date de la signature Nom en caractères d'imprimerie du demandeur Qualité du demandeur société ou autre entité juridique.

# DEMANDE DE CRÉDIT (CANADIENNE)

## VII. Garantie personnelle :

En contrepartie de l'octroi de crédit à

payer à UR of Canada, Inc. et aux membres de son groupe (collectivement, « UR ») toutes les sommes dues par le demandeur ou qui peuvent le devenir. Il demeure entendu que la présente garantie est perpétuelle et qu'UR n'est pas tenue d'aviser le soussigné des montants de crédit ou des dates auxquelles ils sont exigibles, que le soussigné renonce à toute demande ou tout avis de défaut et qu'il accepte que toute prolongation du délai ou autre abstention qui peut être accordée par UR n'aura aucune incidence sur les droits d'UR aux termes de la présente garantie ni ne les diminuera.

[le « demandeur »], le soussigné s'engage, solidairement et inconditionnellement, à

Le soussigné renonce également à ce qui suit : a) un avis relatif à l'acceptation de la présente garantie; b) toute demande de paiement aux termes de la présente garantie; c) les avantages liés à toute exemption et, le cas échéant, aux lois sur la propriété familiale; d) toute compensation ou demande reconventionnelle; et e) tous les autres avis auxquels le soussigné pourrait autrement avoir droit. Le soussigné convient également, pour son propre compte et celui du demandeur, de verser des intérêts à UR sur toutes les factures en souffrance et tous les soldes dus aux termes de celles-ci, jusqu'à ce que les soldes soient entièrement réglés, selon un taux de 2 % par mois (24 % par année) ou le taux le plus élevé autorisé en vertu des lois de la succursale émettrice d'UR indiquée sur les factures remises au demandeur, selon le plus élevé des deux taux. Les intérêts sont calculés et exigibles mensuellement à compter de la date des factures, avec les frais de recouvrement, les honoraires juridiques et les frais judiciaires engagés par UR pour appliquer et recouvrer le paiement des factures et des soldes dus aux termes de celles-ci. La présente garantie est une garantie de paiement et non de recouvrement et le soussigné renonce à tout droit d'exiger qu'une poursuite soit intentée contre le demandeur ou une autre personne ou d'exiger qu'un recours soit exercé à l'égard d'une garantie. L'obligation du soussigné demeure en vigueur et applicable sans égard à toute réalisation subséquente d'une constitution en personne morale, d'une restructuration, d'une faillite, d'une insolvabilité, d'une liquidation, d'une fusion, d'un arrangement ou d'un regroupement, d'un transfert ou d'une vente du demandeur ou de ses actifs ou de toute autre modification apportée à la composition, la nature, le personnel ou l'emplacement du demandeur. La présente garantie s'applique au profit d'UR et de ses successeurs et ayants droit et elle lie les héritiers, exécuteurs testamentaires, représentants personnels et légaux, administrateurs, ayants droit, acquéreurs et autres successeurs du soussigné. En cas de conflit entre une disposition ou une partie de la présente garantie et une loi ou une règle de loi applicable, la disposition, ou une partie de celle-ci, selon le cas, sera réputée nulle dans la mesure où elle est en conflit avec la loi ou la règle de droit, sans toutefois invalider les autres dispositions des présentes ou la partie restante de la disposition en question.

Les obligations du soussigné aux termes de la présente garantie ne peuvent être annulées qu'au moyen d'un avis écrit transmis à UR par courrier recommandé, preuve de livraison. Dès qu'UR reçoit l'avis d'annulation, le soussigné n'est plus responsable des nouveaux octrois de crédit au demandeur; cependant, le soussigné demeure responsable des dettes du demandeur engagées avant la date de la réception par UR de l'avis d'annulation, ainsi que des intérêts encourus avant et après l'annulation, des frais de recouvrement, des frais juridiques et des frais judiciaires engagés par UR pour recouvrer une dette engagée par le demandeur avant la date de réception de l'avis d'annulation. Le soussigné accepte que toute réclamation du soussigné contre le demandeur soit subordonnée, en ce qui a trait au droit de paiement, au paiement préalable intégral de toute la dette du demandeur envers UR.

En contrepartie de l'octroi de crédit au demandeur par UR, par les présentes, le soussigné renonce expressément à tout droit d'être jugé par un jury dans le cadre d'une poursuite découlant de la présente garantie ou liée à celle-ci, dans la mesure où les lois applicables l'autorisent. La convention de crédit et la présente garantie sont régies par les lois de la province d'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent et elles sont interprétées conformément à celles-ci. Les tribunaux de la province dans laquelle est situé la succursale émettrice d'UR indiquée sur les factures applicables remises au demandeur ont compétence exclusive à l'égard des poursuites, des réclamations ou de toute autre procédure contre UR découlant de la convention de crédit ou liée à celle-ci et à la présente garantie, et compétence non exclusive sur les poursuites, actions, réclamations et autres procédures intentées par UR et découlant de la convention de crédit et la présente garantie ou liée à celle-ci. Le soussigné reconnaît l'obligation du demandeur et du soussigné de faire en sorte que la partie des paiements reçus par le demandeur qui comprend le paiement remis au demandeur à l'égard de l'équipement et des fournitures fournis par UR aux termes de la présente convention de crédit soit détenu en fiducie dans un compte distinct pour les paiements à UR. Le soussigné accepte que le demandeur ne doit pas affecter les paiements à toute autre fin jusqu'à ce que le paiement intégral ait été fait à UR. Le soussigné accepte d'agir à titre de fiduciaire à l'égard des paiements faits à UR en contrepartie de la possibilité de louer ou d'acheter à crédit l'équipement et les fournitures auprès d'UR. Le soussigné reconnaît que le défaut de détenir les paiements en fiducie pour UR aura pour effet de créer une dette ou une obligation qui n'est pas libérée par une ordonnance de libération. Le soussigné accepte d'être lié par les modalités de location et de services d'UR qui peuvent être consultées à l'adresse [https://www.unitedrentals.com/legal/rental-service-terms-CA-FR], dans sa version modifiée à l'occasion (collectivement, les « modalités de location et de services »), et les modalités de location et de services sont intégrées par renvoi à la convention de crédit et à la présente garantie et en font partie intégrante. Les modalités de location et de services comprennent notamment des dispositions concernant (1) l'obligation du demandeur d'indemniser UR à l'égard de toute perte relative à des opérations de location ou de vente d'équipement; (2) la responsabilité limitée d'UR à l'égard du demandeur et de toute autre personne, et (3) le fait qu'UR ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'équipement, à la qualité marchande ou à l'adaptation à une fin particulière de l'équipement; ainsi que d'autres modalités ayant une incidence sur les droits et la responsabilité du demandeur et du soussigné. Le soussigné reconnaît que les conditions et les modalités de location et de services peuvent changer à l'occasion et accepte d'être lié par ces conditions et modalités utilisées dans le cadre de chaque opération de location ou de vente dans la province ou le territoire où la location ou l'achat est effectué. Une copie des modalités de location et de services est également disponible sur demande.

## CONSENTEMENT POUR OBTENIR ET UTILISER LE RAPPORT DE CRÉDIT DE CONSOMMATEUR :

Le soussigné reconnaît que ses antécédents de crédit peuvent constituer un facteur dans l'évaluation des antécédents de crédit du demandeur et de la garantie et il autorise UR à obtenir et utiliser un rapport de crédit à son sujet, à l'occasion, comme il peut être nécessaire dans le cadre du processus d'évaluation et d'administration du crédit et/ou dans le cadre de l'octroi ou du maintien du crédit par UR au demandeur. Par les présentes, le soussigné autorise UR à obtenir et utiliser un rapport de solvabilité sur le soussigné pour évaluer davantage la solvabilité du soussigné à titre de débiteur principal, de propriétaire du demandeur et/ou de garant aux termes de la présente garantie dans le cadre de l'octroi du crédit commercial au demandeur par UR comme il est prévu dans la présente convention de crédit.

Par les présentes, le soussigné autorise la collecte, l'utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels afin qu'UR puisse établir sa solvabilité, répondre à ses demandes de produits et de services, administrer des comptes et se conformer aux exigences juridiques. Sans limiter la portée de ce qui précède, par les présentes, le soussigné autorise la divulgation de ses renseignements personnels à des tiers au besoin afin d'obtenir des rapports de crédit et des références de crédit et, par ailleurs, pour établir sa solvabilité. De plus, le soussigné, par les présentes, autorise UR à divulguer à des tiers, notamment des agences de crédit, tout défaut du demandeur et/ou du soussigné de régler les factures et leur solde.

\_\_\_\_\_  
Signature du soussigné

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie du soussigné

\_\_\_\_\_  
Numéro d'assurance sociale ou date de naissance  
(pour vérification du crédit)

\_\_\_\_\_  
Adresse du domicile

\_\_\_\_\_  
Ville

\_\_\_\_\_  
Province

\_\_\_\_\_  
Code postal

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie du témoin

Le demandeur ou l'un de ses propriétaires, associés, dirigeants, administrateurs ou membres de la direction, ou toute caution personnelle, ont-ils déjà été un débiteur dans le cadre d'un dépôt de bilan volontaire ou involontaire, se sont-ils vus nommer un séquestre pour détenir leurs biens ou ont-ils effectué une cession au profit de leurs créanciers ?  Oui  Non

L'un des propriétaires, associés, dirigeants, administrateurs ou membres de la direction du demandeur ont-ils déjà été propriétaires, associés, dirigeants, administrateurs ou membres de la direction d'une société qui était un débiteur dans un dépôt de bilan volontaire ou involontaire, ou qui s'est vue nommer un séquestre pour détenir ses biens ou qui a effectué une cession au profit de ses créanciers ?  Oui  Non

## VIII. Exigences fiscales : (des honoraires pour services fiscaux seront facturés si vous ne fournissez pas un certificat valide)

Tous les achats sont « IMPOSABLES »

Exempt d'impôt :  Oui  Non (si oui, nous avons besoin d'un certificat valide d'exemption d'impôt)

## IX. Options d'assurance :

Pour éviter qu'à l'égard de chaque contrat de location des frais soient imputés aux termes du plan de protection de location facultatif d'United Rentals, vous devez fournir la preuve de la souscription, à l'égard de l'ensemble du matériel loué auprès d'United Rentals, d'une assurance de biens dont la garantie correspond à la valeur de remplacement de l'ensemble de ce

# DEMANDE DE CRÉDIT (CANADIENNE)

matériel à quelque moment que ce soit.

X. Société de cautionnement (joindre une copie du cautionnement de paiement) :

\_\_\_\_\_  
Nom

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Ville

\_\_\_\_\_  
Province

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

XI. Coordonnées additionnelles :

\_\_\_\_\_  
Gestionnaire de projet

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone cellulaire

\_\_\_\_\_  
Nom de dossier